



Exil et errance

Claudio Bolzman

DANS **PENSÉE PLURIELLE 2014/1 n° 35**, PAGES 43 À 52
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1376-0963

ISBN 9782804187552

DOI 10.3917/pp.035.0043

Date de mise en ligne : 24/06/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2014-1-page-43?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Exil et errance

CLAUDIO BOLZMAN¹

Résumé : Les notions d'exil et d'errance sont complexes et souvent utilisées dans un sens métaphorique. L'objectif de cet article est de clarifier ces notions, en explorant leurs usages sociologiques dans l'analyse des processus sociaux. Il s'agit d'établir leurs éventuelles similitudes et différences et d'examiner les processus qui amènent à leur superposition dans certains contextes contemporains. Nous nous intéressons notamment aux situations où des personnes en exil sont amenées à vivre des situations d'errance, et à se trouver ainsi dans des dispositifs sociaux qui n'étaient pas, en principe, prévus pour elles.

Mots clés : *exil, errance, migration, ruptures, épreuves, mi-chemin vers nulle part, asile, dispositifs sociaux*

1. Introduction

Les notions d'exil et d'errance sont complexes. Elles ont souvent été employées dans un sens métaphorique par des écrivains et d'autres artistes afin d'exprimer des pertes, des déplacements, l'absence d'un lieu dans le monde, des ruptures, des sentiments d'exclusion et/ou de distanciation par rapport à la société dominante. Malgré la force des évocations métaphoriques, il nous semble important d'approfondir ces deux notions et leurs éventuels liens d'un point de vue sociologique, afin de mettre en évidence des processus sociaux à l'œuvre dans nos sociétés contemporaines. L'objectif de cet article est donc de clarifier les formes prises par les phénomènes d'exil et d'errance, d'établir leurs éventuelles similitudes et différences, d'analyser les processus qui amènent à leur superposition dans certains contextes. Nous nous intéresserons notamment aux situations où des personnes en exil sont amenées à

¹ L'auteur est docteur en sociologie, professeur à la Haute école de travail social, Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

vivre des situations d'errance, et à se trouver ainsi dans des dispositifs sociaux qui n'étaient pas, en principe, prévus pour elles.

Nous abordons la problématique sur la base d'une approche qui s'inspire principalement de la démarche phénoménologique d'Alfred Schutz (1964) qui vise à saisir à la fois les expériences des acteurs et les manières dont ils leur accordent du sens. Il s'agit en effet de tenter de comprendre, à travers un travail d'interprétation, les situations qu'ils doivent affronter (Breviglieri, 2010), mais aussi les logiques qui les animent et qui orientent leur action (cf. Pharo, 1993 ; Kauffmann, 2003). Nous considérons également que ces logiques sont élaborées à l'intérieur de cadres sociaux qui influencent la position des acteurs et qui orientent leurs représentations, pratiques et décisions (Cuhe, 1996). Nous nous situons enfin aussi dans une perspective dynamique, qui considère ces expériences et logiques comme des productions qui s'inscrivent dans l'histoire des rapports entre des groupes sociaux, lesquels sont constitués au sein des situations sociohistoriques et des cadres institutionnels précis, mais pouvant se transformer (Balandier, 1971 ; Lalive d'Épinay, 1975).

Notre réflexion a été élaborée à partir de divers travaux empiriques que nous avons menés sur des populations exilées : des réfugiés chiliens (Bolzman, 1996, 2002, 2006), des mineurs exilés séparés de leurs parents (Bolzman, Felder, Rossel, 2004), des jeunes migrants issus d'Afrique subsaharienne (Bolzman, Guissé, Gakuba, 2011), des requérants d'asile en Suisse (Bolzman, 2001, 2012), mais aussi sur des jeunes en rupture de formation (Eckmann, Bolzman, de Rham, 1994). Ces travaux comportent de nombreux entretiens avec les personnes concernées, ainsi que des observations ethnographiques sur le terrain.

Tout d'abord, nous proposons quelques éléments sociologiques de définition de l'exil et de l'errance. Dans un deuxième temps, nous évoquons certains processus qui mettent en évidence des trajectoires d'exil qui s'apparentent à l'errance. Nous nous intéressons en particulier à trois d'entre eux : les situations de transit dans un premier pays d'accueil, les périodes en quête d'un pays d'asile, la survie dans un pays du Nord suite au refus de l'asile. Nous terminons par une discussion sur les similitudes et les différences entre les processus d'exil et d'errance.

2. L'exil : une première approximation

On peut définir l'exil comme l'obligation de quitter son État suite à un contexte de violence² politique et de chercher refuge dans le cadre d'un autre État pendant une période d'une durée imprévisible. Cette définition met en évidence les liens entre les dimensions macro- et microsociales d'une problématique complexe. Sur le plan macrosocial, elle comprend deux précisions

² On peut parler de violence : lorsqu'« un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, en portant atteinte à une ou plusieurs personnes à des degrés variables, soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité mentale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles » (Michaud, 1996, p. 8). La violence est politique lorsqu'elle est exercée par l'État et ses agents, lorsqu'elle est l'expression d'un conflit entre différents types d'acteurs qui tentent de contrôler le pouvoir étatique.

centrales : l'exil est une forme spécifique d'émigration engendrée par un contexte de violence politique qui conduit à chercher asile dans un autre État. Sur le plan microsocial, ce processus implique des conséquences directes pour les individus concernés : il imprime à leur émigration un caractère réactif (on s'en va *de* quelque part, on ne va pas *vers* quelque part) et aléatoire (la décision concernant la résidence dans un autre État et le moment du retour à leur pays échappant aux individus) (Bolzman, 1992, 2002). Il est donc important de souligner que l'exil implique la perte du lieu habituel de vie, sans que les personnes concernées puissent avoir la garantie de trouver un nouveau lieu de vie où s'installer.

L'exil est une situation de rupture radicale de la place de quelqu'un dans la société. C'est perdre son lieu dans le monde. Dans ce contexte, la continuité de l'existence pose problème, puisque l'ensemble des domaines de la vie sociale antérieure de la personne en est touché. Il s'agit d'un processus dans lequel plusieurs phases sont observables et qui commence par des formes d'exil intérieur, puisque la rupture s'opère tout d'abord au sein même de la société dans laquelle on a vécu et dans laquelle on continue de vivre.

L'exil représente une rupture de la vie quotidienne et de ses évidences, de sa prévisibilité, des rythmes et des habitudes qui faisaient croire que demain ne serait pas trop différent d'aujourd'hui et d'hier. Il s'agit également d'une rupture des statuts et des rôles sociaux habituels des personnes concernées. Autrement dit de la perte d'une position sociale reconnue socialement, ainsi que des ressources (économiques, sociales, culturelles, etc.) qui allaient de pair avec cette position. Ainsi, on peut se voir privé de jour au lendemain de son emploi, de ses sources de revenu, des liens familiaux, de ses relations sociales.

Ces ruptures sont souvent accompagnées d'une remise en cause radicale, par les nouveaux pouvoirs ou par la violence généralisée, du système des valeurs et des croyances des individus et groupes persécutés ou menacés. Tout ce qui faisait sens pour eux est présenté ou apparaît comme problématique. Ils sont parfois accusés d'être les responsables de tous les maux de la nation, d'être les coupables de tout ce qui se produit de négatif dans la société. De fait, leur légitimité à avoir des opinions signifiantes et à influencer le monde social n'est plus reconnue. Ils sont mis hors du monde social.

Dans ce contexte, il y a également un accroissement des risques pour la sécurité, la liberté, l'intégrité physique et psychique, voire pour la vie de ces personnes. Elles sont soumises à l'arbitraire sans avoir les moyens de s'y opposer. Les limites des risques sociaux acceptables deviennent incertaines ou l'évidence des menaces devient si palpable que la fuite commence à faire partie du champ des possibles.

Ainsi, on se retrouve au ban de sa propre société, que l'on ne reconnaît plus, tout comme celle-ci ne les reconnaît plus en tant que membres légitimes. On est projeté hors de son monde tout en demeurant dans un premier temps sur place. Il s'agit d'un ensemble de ruptures qui mène à une sorte d'exclusion globale, nécessitant des réponses inhabituelles de la part des individus concernés, y compris le départ du pays³.

³ On est donc ici dans des situations spécifiques qui distinguent l'exil d'autres formes de migrations, même si des points communs peuvent apparaître entre l'exil et les autres formes de migrations.

3. L'errance : une mise en perspective⁴

L'errance a souvent été identifiée à la problématique des personnes se trouvant sans domicile fixe. Ceci pour toute une série de raisons. Toutefois, d'après Moreau de Bellaing et Guillou (1995, p. 12), la définition de l'errance est complexe et ne peut pas se limiter à la question de l'absence d'un domicile fixe : « Un individu, un groupe, peuvent être des errants, d'une errance plus ou moins continue, en gardant un domicile, c'est-à-dire, en termes administratifs, une résidence principale ou secondaire. L'errance peut se définir en général comme le déplacement indéfini ou provisoire, dans un temps plus ou moins continu, sur un ou plusieurs territoires. » Ainsi, pour ces auteurs, l'errance s'apparente surtout à un déplacement constant, à une mobilité continue.

Selon Zeneidi-Henry (2002), la figure du vagabond est la plus emblématique de l'errance. En effet, ces personnes sont à la marge de la société et se déplaceraient sans un but clair, sans objectif précis. Il ne s'agit pas cependant d'une circulation qui s'apparente à l'exploration, à la flânerie, mais plutôt à une situation d'exclusion et d'absence de moyens habituels de subsistance. On pourrait ajouter que, dans une approche temporelle, la personne en situation d'errance est dans une perspective de subsistance à court terme, plutôt que dans la recherche des solutions à long terme. Ces personnes sont plutôt dans une perspective que Soulet (2003) définit comme d'« agir faible », puisqu'elles développent des ressources pour s'adapter aux circonstances qui leur échappent en grande mesure, et ont donc très peu de contrôle sur leur contexte de vie.

Ceci ne veut pas dire que ces personnes n'ont pas de points de repère. Celles-ci s'inscrivent en fait dans une sous-culture qui donne l'accès aux codes nécessaires pour subsister dans le monde de la marginalité.

Thomas Birraux (1997), évoquant les jeunes de la rue évoque une autre dimension de l'errance : « L'errant se définit surtout par l'absence d'attache, l'évitement du lien et dans l'impossibilité où il nous met de le connaître. » Outre la perte des attaches familiales et sociales, il évoque aussi le fait que la définition identitaire n'est plus liée à une inscription sociale ou géographique précise. Souvent, l'évitement est lié aussi au souci de contourner les regards stigmatisants, la crainte du jugement social, de la disqualification.

Enfin, un dernier point qui nous paraît important à mettre en évidence est la relation ambivalente que les personnes en situation d'errance entretiennent avec les dispositifs sociaux. Souvent, de par leur mobilité, ils n'entrent pas dans les catégories qui pourraient recevoir une aide sociale construite souvent sur la notion de domicile (Tabin *et al.*, 2008 ; Gueslin, 2013), et relèvent donc davantage des dispositifs d'aide et d'hébergement d'urgence. En même temps, ils se méfient de ces dispositifs, perçus comme des moyens de contrôle de leurs vies, et gardent donc une relation distancée à leur égard.

⁴ L'ouvrage de Dequiré et Jovelin (2009), particulièrement complet, nous a été très utile pour écrire cette section sur l'errance.

4. L'exil : des ruptures de l'existence qui peuvent conduire à l'errance

On pourrait penser, à première vue, que la relation entre exil et errance est tenue. Si dans les deux cas nous avons affaire à des ruptures, les raisons de ces ruptures sont différentes. Dans le cas de l'exil, comme nous l'avons vu, c'est la violence et la persécution politique qui se trouvent à l'origine de celle-ci, alors que dans le cas de l'errance, il s'agit souvent des ruptures au sein de la famille, parfois superposées à des ruptures de formation ou professionnelles. Mais, dans les deux cas, les ruptures conduisent à une bifurcation biographique, à prendre des chemins non prévus. Nous analyserons ici en particulier les facteurs qui peuvent conduire les exilés à joindre des parcours d'errance.

Même si les processus qui amènent les exilés à connaître l'exclusion sociale sont différents de ceux qui affectent les personnes en situation d'errance, les exilés vivent des expériences de rupture semblables à ces dernières. En effet, ils vivent de ruptures au niveau de leur lieu habituel de vie, de la formation, de la vie professionnelle, de leur place dans la société, parfois aussi par rapport à leur propre famille. Ils deviennent des marginaux, souvent stigmatisés dans leur propre société, puis dans d'autres sociétés.

Nous présenterons ici trois types de circonstances qui peuvent conduire des exilés à se trouver dans des situations proches de l'errance : la vie dans des espaces de transit, les routes de l'exil, les situations de refus d'asile dans de nouvelles destinations du Nord.

4.1. De l'exil à l'errance dans des lieux à mi-chemin vers nulle part

L'exil intérieur devient souvent extérieur : c'est « sauter dehors »⁵, traverser une ou plusieurs frontières étatiques vers l'inconnu, sans savoir si l'on serait accepté dans un nouveau pays, si l'on aura un statut juridique légitime, et sans connaître la durée de son séjour ailleurs ni le moment du retour. Les exilés se déplacent, souvent sans préparation préalable, vers un nouveau contexte, sans savoir s'ils pourront se re-placer dans celui-ci.

L'exil est ainsi une situation d'incertitude extrême. Les nombreuses ruptures vécues au sein de sa propre société limitent les possibilités de préparer dans des conditions acceptables le voyage et le séjour dans une autre société. Tout au long de leur périple, les exilés seront confrontés à divers types d'épreuves qui leur sont imposées du fait qu'ils n'ont plus une place légitime dans le monde. Comme le rappelle Hanna Arendt (1982), dans un monde divisé et organisé en États-nations, en cessant être des citoyens reconnus de leur propre État, les exilés deviennent des citoyens de nulle part. Ils doivent dès lors faire face aux épreuves de la non-citoyenneté. Nous entendons donc ici par épreuves un ensemble d'expériences imposées, des difficultés, d'exams à passer afin de devenir à nouveau d'éventuels membres reconnus d'un ensemble social (Martucelli, 2006).

⁵ Sens étymologique du mot exil qui vient d'*esilio* : sauter dehors. Le mot opposé étant *resilio*, « revenir en sautant », terme à l'origine du mot résilience (Bolzman, 2006).

La première épreuve est celle de *trouver un pays d'accueil* qui peut devenir rapidement *l'épreuve de l'errance*. Beaucoup d'exilés cherchent d'abord asile dans un pays voisin. Ils vivent souvent dans ces pays ce qu'on pourrait définir comme des péripéties de l'exil. Ils connaissent fréquemment soit des situations de grande précarité et d'incertitude dans des camps de réfugiés, soit de nouvelles formes de persécution politique à leur rencontre : coups d'État militaires, violence de groupes paramilitaires, hostilité de secteurs de la population locale. Ils vivent, dans un autre contexte, une situation analogue à celle vécue dans le pays d'origine. Ils se trouvent ainsi dans une situation que l'on pourrait qualifier avec Egon Kunz (1973) d'« à mi-chemin vers nulle part ». En effet, ils sont au milieu d'un périple extrêmement précaire dont ils ne connaissent pas l'issue. Certains restent bloqués dans ce « no man's land », cette enclave de la déshérence. Ils survivent au jour le jour en attendant un hypothétique retour au pays d'origine, en espérant non seulement que l'espace soit réversible, mais aussi le temps (Jankelevitch, 1974), et retrouver ainsi leur passé perdu. Ils vivent quelque part, mais ce quelque part n'est nulle part. Ils sont d'une certaine manière sans domicile fixe. Surtout le territoire qu'ils habitent ne leur apparaît pas comme un espace à partir duquel ils peuvent construire un projet de vie. Ces camps sont des espaces d'attente, mais rarement des espaces de projection, de construction d'un nouvel accès à la citoyenneté (Agier, 2008). Comme le disait un exilé, « c'est une vie entre parenthèses » en attendant que la parenthèse se referme un jour.

4.2. L'errance des chemins d'exil

Une partie des exilés ne passent pas par des camps, ne tolèrent pas la vie des camps ou ne se sentent pas en sécurité dans le premier pays d'accueil. Ils décident de poursuivre leur périple vers des pays, voire des continents considérés plus sûrs ou davantage porteurs d'espoirs. C'est souvent le début d'un périple qui peut devenir, paradoxalement, extrêmement incertain et dangereux.

En effet, pour les États traversés ils sont des non-citoyens, des non-sujets de droits. Les coûts du voyage (souvent terrestre, parfois maritime, parfois une combinaison des deux), dans tous les sens que le terme *coût* peut revêtir, sont pour eux bien plus élevés que pour des personnes qui jouissent de la protection d'un État. Ainsi, nombreux sont les cas de ces migrants rançonnés, abusés, volés sur leurs chemins d'exil, non seulement par des passeurs, des délinquants de circonstance ou organisés, mais aussi par des autorités ou employés des États traversés. Parfois, les solidarités de la route atténuent les souffrances et leur fournissent des protections fragiles et éphémères. En effet, même si des solidarités émergent à partir des bouts de chemins parcourus ensemble, des dangers affrontés en commun, des précarités partagées, les routes des uns et des autres ne se rejoignent que de manière provisoire, au gré des circonstances, des contraintes et des possibilités, rarement ouvertes en même temps à un groupe important de voyageurs.

En fonction du point de départ, ces périples peuvent comporter la traversée de plusieurs frontières étatiques et peuvent durer plusieurs mois, voire des années, par exemple pour les jeunes issus des pays subsahariens en guerre

ou en proie à la violence qui se déplacent vers le nord de l'Afrique, en espérant pouvoir traverser vers l'Europe (Achotegui, 2009 ; Alioua, 2009). Selon les circonstances, ils peuvent rester bloqués pour de longues périodes dans une localité ou faire des détours inattendus qui prennent beaucoup de temps, afin de contourner des obstacles qui peuvent apparaître comme infranchissables.

Le périple de ces personnes s'apparente à l'errance. Ils sont en effet, dans un déplacement constant, dans une mobilité continue, sauf lorsqu'ils sont arrêtés contre leur gré. Ils sont aussi sans attaches ou des attaches provisoires. Ils vivent dans le dénuement et sont dans des situations de grande exclusion, souvent des stigmatisations dans les territoires qu'ils traversent.

La grande différence par rapport à l'errance est que les exilés, malgré les obstacles du chemin, ont un but précis : celui de reconquérir un statut social et juridique reconnu, de sortir de l'exclusion. Ils placent leur espoir dans l'asile octroyé par un pays du Nord, par exemple en Europe.

4.3. L'errance liée à l'impossible asile

L'asile est cependant un sésame de plus en plus difficile à obtenir. Seule une petite minorité de ceux que jadis on appelait « réfugiés » et que de nos jours on désigne comme « demandeurs d'asile », « requérants d'asile » ou « candidats à l'asile » obtiennent une réponse positive à leur demande. En Europe, le taux de personnes qui obtiennent le statut de réfugiés reconnus est très variable, il peut passer de 1 % à 39 % pour les États qui reçoivent un nombre élevé des demandes d'asile (Assemblée parlementaire, 2009). Une autre partie pourra obtenir une forme d'admission provisoire, mais près de la moitié des requérants n'obtiendront rien. Certains se verront même refuser l'examen de leur demande d'asile, d'autres seront déboutés après l'examen de leur demande. Certains encore seront ballottés entre deux ou plusieurs pays pour des raisons liées à la procédure (contentieux entre les États concernant la question de savoir quel a été le premier pays d'asile).

Quelle que soit l'issue de la procédure, ils doivent tous *fournir la preuve* aux institutions de l'État d'arrivée qu'ils ont de bonnes raisons, acceptables pour celles-ci, de se trouver là où l'on se trouve, de se trouver en dehors de son État. Il s'agit de passer l'*épreuve du soupçon*, de la méfiance à leur égard concernant les causes de leur départ et de leur présence dans la société d'arrivée. Les exilés ont non seulement besoin de produire un récit qui soit cohérent et clair pour eux-mêmes, mais ils doivent surtout produire un récit qui rentre dans la logique utilisée par les autorités de l'État de destination pour examiner leur demande d'asile. Ils doivent ainsi fournir les informations attendues par les fonctionnaires chargés de leurs auditions en s'adaptant à leurs critères, avec la difficulté de ne pas nécessairement connaître en quoi consistent ces critères. Seulement s'ils arrivent à surmonter l'épreuve du soupçon institué en règle, ils pourront avoir accès à un séjour légitime dans une société qui pourrait devenir alors société d'accueil (Bolzman, 2012a).

Mais, dans un contexte législatif devenu de plus en plus restrictif (Parini, 1997), une grande partie des exilés ne passeront pas cette épreuve et, s'ils décident malgré tout d'y rester, se trouveront dans un cadre d'exclusion

juridique et sociale. Par exemple, en Suisse, les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) ne bénéficient plus depuis 2004 d'une aide sociale pour leur subsistance, mais d'une aide d'urgence, bien inférieure à celle reçue par les requérants d'asile, laquelle est déjà nettement plus faible que celle allouée aux nationaux et aux étrangers résidants. Depuis 2009, les requérants d'asile déboutés ne touchent aussi que l'aide d'urgence, liée à des contrôles tatillons, dans le but de pousser ces personnes à quitter le pays (Sanchez-Mazas, 2011).

Pour pouvoir y rester, après être déboutés, ces exilés doivent faire preuve d'un véritable « éthos de la débrouillardise » (Grell, 2004), qui leur permet d'évoluer dans un univers d'exclusion institutionnelle en adaptant constamment leurs attitudes et comportements aux contraintes qu'ils rencontrent. En fait, on peut penser, à partir des catégories élaborées par de Certeau (1980) qu'il s'agit davantage de tactiques que de stratégies, dans la mesure où leur niveau de maîtrise du contexte est si faible qu'ils sont plutôt dans le réagir que dans l'agir, dans le court terme que dans le long terme. En tout état de cause, si leur statut juridique ne dépend guère de ce qu'ils font ou ne font pas, leur survie sociale est largement tributaire de leur débrouillardise : leurs ressources personnelles et sociales prennent ici toute leur importance.

Ils développent ainsi une véritable sous-culture de la survie, comportant des savoirs et savoir-faire nécessaires à leur subsistance au jour le jour. Ils connaissent ainsi les lieux dangereux à éviter, mais aussi les espaces hors des circuits officiels où ils pourront trouver à manger, à se laver, ou un lit pour dormir, mais aussi des informations utiles. C'est dans ces espaces qu'ils vont côtoyer (et parfois entrer en concurrence avec) des personnes « locales » en situation d'errance. En fait, ces exilés se retrouvent à faire usage des dispositifs sociaux qui n'étaient pas prévus pour eux, mais qui prennent une place croissante dans leurs vies du fait que celles-ci se rapprochent de plus en plus de l'errance.

5. Remarques finales

Bien que les chemins qui conduisent à l'exil et à l'errance soient différents au départ, les vies d'un nombre croissant d'exilés se rapprochent de l'errance. Pour eux, l'errance commence souvent dans leur pays d'origine, se prolonge dans un premier pays d'accueil, lors des traversées compliquées et dangereuses de nombreux pays, et se poursuit dans un pays qui refuse leur demande d'asile. Ils vivent ainsi une accumulation d'événements déstructurants.

Aux souffrances endurées dans le pays d'origine, ainsi que lors de traversées de nombreuses contrées, vient s'ajouter le fait que celles-ci ne sont pas reconnues comme légitimes par les autorités des sociétés de destination. De plus, ils se heurtent à l'hostilité ou à l'indifférence de la majorité de la population locale. Pour Bauman, les requérants d'asile incarnent les craintes de cette population de se retrouver elle-même dans des situations proches de l'errance, en raison d'une globalisation non maîtrisée : « Nous détestons ces gens, car nous sentons que les difficultés qu'ils traversent sous nos yeux peuvent bien un jour se révéler être, et cela sans tarder, une répétition générale de notre propre

sort. En essayant tous les moyens pour les faire disparaître de notre vue – les rassembler, les enfermer dans des camps, les déporter – nous espérons exorciser ce spectre » (Bauman, 2004, pp. 235-236). Cela peut aller jusqu'à dénier leurs droits les plus élémentaires.

Autant l'exclusion subie dans la société d'origine que les difficultés auxquelles ils ont à faire face dans la société d'accueil placent les exilés dans une situation de *déracinement*. Ils ne vivent plus dans leur société et n'ont point de localisation sociale dans la nouvelle société. Ils cessent d'être des acteurs engagés dans un processus social pour devenir des étrangers, des marginaux sans ancrage social réel. Ils se sentent comme des intrus au milieu d'un monde étrange qui les tolère dans le meilleur des cas, qui les considère comme des êtres humains superflus (Caloz-Tschopp, 2008) dans un nombre croissant de situations.

L'exil est certes une situation spécifique, mais il y a lieu de s'interroger sur la multiplication et la diversification des processus qui peuvent conduire un nombre croissant d'individus à se trouver en situation d'errance.

Claudio BOLZMAN
Docteur en sociologie, Professeur
Haute école de travail social,
Haute école spécialisée de Suisse occidentale
(HES-SO)
28, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Suisse
claudio.bolzman@hesge.ch

Références

- Achotegui, J. (2009), *El síndrome de Ulises*, Barcelona, Ediciones el mundo de la mente.
- Agier, M. (2008), *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion,
- Alioua, M. (2009), « Migrations, globalisation et transnationale: quelle capacité d'action pour les plus pauvres et les plus fragiles ? », in O. Clochard (dir.), *Atlas des migrants en Europe*, Paris, Armand Colin.
- Arendt, H. (1982), « Le déclin de l'État-Nation et la fin des droits de l'homme », in *L'impérialisme*, Paris, Fayard.
- Assemblée parlementaire (2009), « Améliorer la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe », Strasbourg, Conseil de l'Europe, résolution 1695.
- Balandier, G. (1971), *Sens et puissance*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bauman, S. (2004), *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris. Payot & Rivages.
- Birraux, T (1997), « La rue », *Revue Informations sociales*, n° 60.
- Bolzmann, C. (1992), « Violence politique, exil et politiques d'asile : l'exemple des réfugiés en Suisse », *Revue suisse de sociologie*, 3, 672-693.
- Bolzmann, C. (1996), *Sociologie de l'exil. Une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*, Zurich, Seismo.
- Bolzmann, C. (2001), « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée ? Le cas de la Suisse », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, pp. 133-158.

- Bolzman, C. (2002), « De l'exil à la diaspora. L'exemple de la migration chilienne », *Autrepart*, n° 22, pp. 91-107.
- Bolzman, C. (2006), « Violence politique, exil et formes de résilience », in L. Toscani, J. Bosch (dir.), *Chemins de résilience. Un éclairage multidisciplinaire à partir de récits de vie*, Genève, Médecine et Hygiène & HUG, pp. 162-173.
- Bolzman, C. (2012), « Proches mais autrement mis à distance. Nouvelles figures de l'étranger précarisé », *Écart d'identité*, n° 120, 1, pp. 24-31.
- Bolzman, C. (2012a), « L'exil : ruptures, épreuves, preuves, résistances », *(Re)Penser l'Exil*. En ligne : <http://revue-exil.com/lexil-ruptures-epreuves-preuves-resistances/>
- Bolzman, C., Gakuba, T., Guissé, I. (2011), *Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : quels défis pour l'avenir ?*, Paris, L'Harmattan.
- Bolzman, C., Rossel, L., Felder, A. (2004), Requérants d'asile mineurs non accompagnés : dispositif de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire, Genève, Institut d'études sociales, rapport de recherche au FNS.
- Breviglieri, M. (2010), « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 2, pp. 57-76.
- Caloz-Tschopp, M.-C. (2008), *Lire Hannah Arendt aujourd'hui. Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, Paris, L'Harmattan.
- Cuche, D. (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- De Certeau, M. (1980), *L'invention du quotidien*. 1. Arts de faire, Paris, 10/18.
- Dequiré, A.-F., Jovelin, M. (2009), *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- Eckmann, M., Bolzman, C., de Rham, G. (1994), *Jeunes sans qualification. Trajectoires, situations, stratégies*, Genève, Les Éditions IES.
- Gueslin, A. (2013), *D'ailleurs et de nulle part. Mendiants, vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard.
- Grell, P., (2004), « Mouvement et sentiment de l'existence chez les jeunes précaires », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 117, n° 2.
- Jankelevitch, V. (1974), *L'irréversible et la nostalgie*, Paris, Flammarion.
- Kauffmann, J.-C. (2006), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- Kunz, E. (1973), "The Refugees in Flight. Kinetic Models and Forms of Displacement", *International Migration Review*, 7, 125-146.
- Lalivé d'Épinay, C. (1975), *Religion, dynamique sociale et dépendance. Le protestantisme en Argentine et au Chili*, Paris-La Haye, Mouton.
- Martuccelli, D. (2006), *Forgé par l'épreuve*, Paris, Armand Colin.
- Michaud, Y. (1996), *La violence*, Paris, Presses universitaires de France.
- Moreau de Bellaing, L., Guillou, J. (1995), *Les sans domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan.
- Parini, L., (1997), « La Suisse terre d'asile : un mythe ébranlé par l'histoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 13, 51-69.
- Pharo, P. (1993), *Le sens de l'action et la compréhension d'autrui*, Paris, L'Harmattan.
- Sanchez-Mazas, M. (2011), *La construction de l'invisibilité*, Genève, Éditions IES.
- Schutz, A. (1964), *Collected Papers II: Studies in Social Theory*, The Hague, Martinus Nijhoff.
- Soulet, M.-H. (2003), « Faire face et s'en sortir. Vers une théorie de l'agir faible », in V. Chatel, M.-H. Soulet (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval.
- Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C., Keller, V. (2008), *Temps d'assistance. L'assistance publique en Suisse de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Lausanne, Antipodes.
- Zeneidi-Henry, D. (2002), *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-vivre*, Paris, Bréal.